



APPEL À PROJETS

INSERTION PROFESSIONNELLE VERS LES MÉTIERS DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Du 2 au 16 février 2026



SOCIETE GENERALE
Fondation d'Entreprise

CHAMPS D'INTERVENTION

La Fondation d'entreprise Société Générale a pour ambition de soutenir l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes les plus vulnérables.

Elle intervient autour des 4 axes suivants :

- 1 Savoirs Fondamentaux**
- 2 Éducation financière**
- 3 Éducation et insertion professionnelle par la pratique sportive et artistique**
- 4 Insertion professionnelle vers les métiers liés à la transition numérique ou écologique**

Sources:

- (1) Insee, Enquête Emploi, 2025
- (2) INJEP, Baromètre DJEPVA 2023 / 2024
- (3) Vers quel intermédiaire de placement se tournent les jeunes qui recherchent leur premier emploi ? – DARES, janvier 2022
- (4) Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), 2024

Pour cet appel à projets, la Fondation d'entreprise se concentre uniquement sur des projets permettant de favoriser **l'insertion professionnelle** de jeunes en situation de vulnérabilité vers les métiers liés à la transition numérique ou écologique.

La Fondation d'entreprise Société Générale agit pour donner des clés d'employabilité à ceux qui cherchent leur place dans le monde du travail, à commencer par les jeunes en difficulté. Elle soutient des structures qui les accompagnent sur la voie de l'autonomie en favorisant **l'accès à la formation, la découverte du milieu professionnel, l'accès à un premier emploi**.

En privilégiant l'emploi comme levier d'inclusion, la Fondation souhaite contribuer à favoriser une insertion durable et réussie, à travers la transmission de formations reconnues et de codes professionnels adaptés au marché du travail et à ses mutations.

En effet, **12,8 % des jeunes de 15 à 29 ans** sortent du système scolaire sans qualification et sont considérés comme « **NEETs** », « Neither in Employment nor in Education or Training » d'après l'Insee en 2025⁽¹⁾.

La France compte **1,4 million de jeunes NEETs**, c'est-à-dire plus d'1 jeune sur 8, et près d'1 jeune sur 3 dans les quartiers prioritaires de la ville⁽²⁾.

Ces jeunes sont souvent réticents à un parcours d'accompagnement classique : **35 % des jeunes à la recherche de leur premier emploi ne sont accompagnés par aucun intermédiaire**⁽³⁾.

En parallèle, **la transition écologique** devient un vecteur de croissance et d'insertion professionnelle. D'ici 2030, près de **880 000 nouveaux postes** devront être pourvus pour accompagner cette mutation environnementale, souvent sur des métiers en tension⁽⁴⁾.

La transition numérique ouvre des perspectives inédites pour l'emploi en France. Les métiers du digital ne se limitent plus aux profils experts : ils deviennent un **vecteur d'inclusion et d'autonomie**, en offrant des opportunités à des publics éloignés de l'emploi.



PAYS D'INTERVENTION

La Fondation d'entreprise Société Générale soutient des projets facteurs de changements durables pour les jeunes en situation de vulnérabilité, principalement en **France** et dans **les pays d'implantation du Groupe**, lorsque le projet présente **un caractère multi-pays** (a minima 2 pays à l'étranger).

[Liste des implantations du groupe Société Générale](#)



MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour s'inscrire dans la durée, la Fondation d'entreprise Société Générale privilégie les partenariats pluriannuels.

Elle accorde des soutiens financiers sur **un, deux ou trois ans**:

➔ **Vous n'avez jamais été soutenu par la Fondation :**

vous pouvez nous solliciter pour une durée d'un an ou deux ans pour un montant compris entre 50 K€ et 100 K€ par an.

➔ **Vous avez déjà été soutenu par la Fondation :**

vous arrivez en fin de convention ou votre convention est arrivée à échéance récemment,
vous pouvez nous solliciter pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un renouvellement.

Dans tous les cas, le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention.

Une fois le partenariat établi, d'autres modalités de soutien et d'accompagnement extra-financier peuvent être envisagées, notamment le mécénat de compétences.

PUBLIC CIBLE

La Fondation d'entreprise Société Générale soutient l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes les plus vulnérables.

Les projets soutenus concernent exclusivement un **public jeune de moins de 30 ans, en situation de vulnérabilité**.

Par vulnérabilité, nous entendons notamment:

- jeunes en situation de difficulté économique et/ou socio-culturelle;
- jeunes de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), REP, REP+ ;
- jeunes de la grande ruralité;
- jeunes accueillis dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE);
- jeunes réfugiés; mineurs non accompagnés;
- jeunes incarcérés ou suivis par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être recevable, le projet doit être porté par une structure d'intérêt général qui remplit les conditions suivantes :

ADMINISTRATIVES

- La structure doit être d'**intérêt général et éligible au mécénat**, au sens de l'article 238 bis du Code général des impôts.
- **Le budget annuel** de la structure doit être supérieur ou égal à 200K€ (hors valorisation des contributions volontaires).
- **La structure existe depuis 2 ans minimum** lors du dépôt de projet.
- La structure a son **siège social en France**.

ADÉQUATION

- Le projet présenté correspond aux axes d'intervention de la Fondation dans l'**insertion professionnelle dans les métiers de la transition numérique et écologique**.
- **Public**: les publics accompagnés sont des **jeunes de moins de 30 ans**, en situation de vulnérabilité.
 - **Géographie**: pour les projets situés en **France**, ils doivent être déployés dans **plusieurs régions**. Pour les projets à **l'international**, ils doivent être déployés dans **plusieurs pays d'implantation du Groupe et à minima deux**.

DEMANDE DE SUBVENTION

- Le projet est cofinancé par des partenaires publics ou privés et le montant sollicité ne dépasse pas **50 % du budget du projet**.
- Le montant financé ne doit pas représenter plus de **30 % du budget total de la structure**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les différents projets seront évalués selon leur capacité à :

POUR LES BÉNÉFICIAIRES :

- Proposer un accompagnement dans **la durée et un suivi des jeunes** à moyen ou long terme ;
- Être facteur de **changements durables**, avec des indicateurs de suivi pensés en ce sens.

POUR LES STRUCTURES ET L'ÉCOSYSTÈME :

- Proposer **une approche novatrice** (technique, sociale, digitale) dans l'écosystème ;
- Favoriser dans la mesure du possible **la coopération de plusieurs acteurs**, en étant ainsi correctement intégré à l'écosystème, et favorisant les partages d'expériences.

Par ailleurs, la Fondation va privilégier le soutien aux projets à un moment charnière de leur développement : phase d'expérimentation, changement d'échelle ou essaimage.

La Fondation d'entreprise Société Générale ne finance pas :

- | | | |
|--|---|---|
| - les projets ponctuels et événementiels (festivals, courses étudiantes, salons...); | - les associations étudiantes; | - les associations actuellement soutenues par la Fondation 29 Haussmann; |
| - les projets personnels (voyages, séjours d'études, stages, thèses et mémoires universitaires); | - les entreprises, y compris celles issues de l'économie sociale et solidaire non éligibles au mécénat; | - les associations déjà financées par la Fondation Société Générale en direct, y compris via les têtes de réseau ou via un collectif. |
| - les projets portés par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique; | - les projets sur l'entrepreneuriat; | |
| - les écoles hors contrat; | - les accompagnements via des dispositifs de bourses; | |
| - les associations professionnelles; | - les dispositifs classiques de promotion de la mixité et les programmes d'égalité des chances; | |



SÉLECTION DES PROJETS

La sélection s'effectue en plusieurs étapes :

**1 PRÉ-QUALIFICATION
DES PROJETS
du 2 au 16 février 2026**

Les structures dont les projets remplissent l'ensemble des critères d'éligibilité et de sélection sont invitées à remplir une note d'intention entre le 2 et le 16 février 2026.

L'équipe de la Fondation et le Comité de sélection Education, composé de personnalités qualifiées internes et externes, présélectionneront les notes d'intention répondant aux critères et priorités de la Fondation.

**2 COMPLÉTION
DU DOSSIER
jusqu'au 27 mars 2026**

Les structures présélectionnées seront contactées pour accéder au formulaire détaillé **à la fin de la première quinzaine du mois de mars 2026**. Elles auront **jusqu'au 27 mars 2026** pour remplir leur dossier. Celles qui ne seront pas retenues recevront un message leur indiquant la fin du processus, à l'adresse mail renseignée dans la note d'intention.

**3 INSTRUCTION
DU DOSSIER**

Un échange sera réalisé avec les porteurs de projet présélectionnés pour confirmer la pertinence du projet pour un soutien par la Fondation.

**4 ÉVALUATION PAR
UN COMITÉ D'EXPERTS**

Chaque projet sera ensuite évalué et soumis au Comité de sélection Education.

**5 DÉCISION
FINALE**

Les projets seront proposés au Conseil d'administration de la Fondation qui validera ou refusera le soutien au projet et votera la dotation financière associée en cas de soutien. Par ailleurs, des vérifications de conformité sont effectuées en parallèle. Pour cet appel à projets, les réponses seront apportées aux porteurs de projet d'ici fin juin 2026.

Pour toute question : Fondation-SocieteGenerale@socgen.com

RÉF. (C) 733593. STUDIO SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. PHOTOS: © HalfPoint, iStock via Getty Images Plus © Goodboy Picture Company, © Shannon Fagan, © Abel Mitjà Varela, via Getty Images. N° ADEME: FR231725_01YSCB

